

2019

-

2020



Page facebook : Roller Briollay
usbroller@gmail.com

Dossier à rendre **COMPLET** pour le **12 octobre 2019** dernier délai

Au-delà de cette date l'enfant ne sera pas accepté si le dossier est incomplet

RENSEIGNEMENTS :



NOM / Prénom de l'adhérent :

NOM des parents :

(Pour un adhérent mineur)

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

ADRESSE :

.....

TELEPHONE : Fixe :..... Portable :

Portable de l'enfant / ado (s'il en a un) :

EMAIL :.....@

Personne à contacter (pour les mineurs) :

Téléphone :

ADHESION CLUB SAISON 2019/2020 :

60 euros pour 1 inscription, 55 euros pour deux inscriptions, 50 euros pour 3 inscriptions par personne (par famille).

- Espèces
- Chèque (à l'ordre d'USB Roller)
- Chèque ANCV sport

DOCUMENTS A JOINDRE :

- Certificat médical
- Attestation d'assurance
- Règlement et fiche de renseignement signés



NB : âge minimum 6 ans, maximum 99 ans.

Je soussigné..... autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) l'USB Roller à prendre des photos de moi ou de mon enfant..... lors d'activités en lien avec l'association, et à les publier sur support Internet (site de l'association), sur facebook, sur papier (Briollaytain), etc.

Date :

Signature :

Règlement de la section Roller année 2019-2020

Horaires :

Le Samedi les cours enfants se dérouleront de 10h à 11h pour les confirmés et de 11h à 12h pour les débutants. Le Lundi les cours ados se dérouleront de 18h45 à 20h et les cours adultes de 20h à 21h15. Merci de prévenir en cas d'absence par un simple mail. Initiation roller pour les adultes le samedi de 9h à 10h.



Le matériel obligatoire pour la pratique des activités est le suivant :

Roller : patins, casque, genouillères, coudières et protèges poignets.

La section Roller décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires.

Sans matériel réglementaire il est interdit d'accéder à la piste.

Il est demandé à chaque participant d'être équipé pour l'heure de son entraînement.

Il est conseillé à chacun :

- d'arriver 10 minutes avant le début de chaque entraînement, pour avoir le temps de s'équiper
- de prévenir un responsable en cas d'indisponibilité
- d'emmener une bouteille d'eau pour boire régulièrement

Pour des raisons de sécurités :

Il est interdit d'utiliser les couloirs comme terrain de jeu et de sortir de la salle durant l'entraînement

Règles de vie en collectivité :

- il est demandé à chacun de venir avec un matériel convenablement propre
- il est demandé de laisser la salle ainsi que les vestiaires propres après chaque entraînement
- il est interdit de fumer dans la salle et dans les vestiaires
- toute dégradation du matériel ou des locaux doit être immédiatement déclaré à l'encadrant
- les terrains de tennis extérieurs sont interdits au Roller
- pour les ados : interdiction de se servir du portable pendant les séances

Le règlement de la section existe pour que nos adhérents connaissent l'engagement que nous leur demandons. Comme dans toute structure, le règlement permet de s'y référer en cas de litige.

Le Président et tous les membres du bureau vous remercient d'appliquer ces quelques règles afin que les séances se déroulent le mieux possible et dans une ambiance la plus conviviale possible.

Président : Jean-Baptiste DOISNEAU - 06.14..24.79.18

Secrétaire : Françoise DELAUNAY - 06.51.61.28.73

Trésorière : Anita MENARD - 06.70.77.76.88

Site de la section <http://usbroller.canalblog.com>

Page facebook : Roller Briollay

usbroller@gmail.com

Date :

Signatures :